

ACHAT IMMEUBLES CACHEUX -

Le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une proposition de cession des immeubles bâtis, appartenant à M. Paul CACHEUX domicilié à BONNEUIL/MARNE (94) 32, rue du Soleil, sis à l'angle de la place Ferri et de la rue de Secours et cadastrés AB 160 pour 160 m² et AB 161 pour 77 m², lieudit "Le Village".

Le notaire, Maître GUIOT à ST NICOLAS DE PORT (54) a proposé la somme de 120 000 F. ; l'estimation faite par le Service des Domaines a fixé la valeur de ces immeubles à 76 000 F.

Après un nouvel échange de vues avec le propriétaire, celui-ci accepterait de vendre les immeubles susdits pour la somme de 95 000 F.

Or, l'achat de cet ensemble immobilier est absolument nécessaire pour, qu'après démolition, le dangereux carrefour formé par la place Ferri, rue de Secours, de l'Eglise et Grand"Rue, soit aménagé afin que la circulation de plus en plus importante puisse se faire à moindre risque.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- les immeubles bâtis cadastrés AB 160 et 161 lieudit "Le Village" seront acquis par la Ville de LUDRES en vue de l'aménagement du carrefour sus indiqué,

- le prix d'achat est fixé à 95 000 F.

- le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles pour réaliser cet achat et notamment l'acte de vente à intervenir devant Maître GUIOT, Notaire à ST NICOLAS DE PORT,

- les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 212 du budget 1975,

- de solliciter de Monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique pour exonération fiscale.